Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20261106-2026_61-DE

République Française

Mairie de Saint Marcan

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Saint-Marcan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06/11/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
10	8

Vote
A l'unanimité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture
Le :

L'an 2026, le 6 novembre à 20 :00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

Présents : M. LEPORT Louis, Maire, M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard, M. HAMELIN Sylvain

Excusé(s) : Mme CARRASCO Léa
Absent(s) : M. CHAPPÉ Mikaël

Date de convocation : 30/10/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZIER Sylvie

2026-61 Révision des tarifs de concessions cimetières année 2027

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal et à la gestion du cimetière communal ;
Considérant qu'il appartient à la commune de fixer les tarifs applicables aux concessions funéraires et aux cases de columbarium ;
Considérant la nécessité de réexaminer les tarifs actuellement en vigueur pour l'année 2026 en vue de déterminer ceux applicables à compter du 1er janvier 2027 ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE :

Tarifs des concessions de terrains
Les tarifs des concessions de terrains de 2 m² dans le cimetière communal sont fixés comme suit à compter du 1er janvier 2027 :

Catégorie	Commune 2025	Commune 2026	Hors commune 2025	Hors commune 2026	Proposition 2027 Commune	Proposition 2027 Hors commune
Terrain de 2 m² – cinquantenaire (50 ans)	320,00 €	325,00 €	480,00 €	490,00 €	**331.00€**	**490.00€**
Terrain de 2 m² – trentenaire (30 ans)	275,00 €	280,00 €	417,00 €	425,00 €	**286.00€**	**434.00€**
Terrain de 2 m² – temporaire (jusqu'à 10 ans)	209,00 €	215,00 €	313,00 €	320,00 €	**220.00€**	**326.00€**

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20261106-2026_61-DE

Tarifs des concessions de columbarium

Les tarifs des concessions de cases de columbarium sont fixés comme suit à compter du 1er janvier 2027 :

Catégorie	Commune 2025	Commune 2026	Hors commune 2025	Hors commune 2026	Proposition 2027 Commune	Proposition 2027 Hors commune
Columbarium – cinquantenaire (50 ans)	630,00 €	640,00 €	947,00 €	960,00 €	**653.00€**	**980.00€**
Columbarium – trentenaire (30 ans)	588,00 €	595,00 €	885,00 €	900,00 €	**607.00€**	**920 .00€**

Jardin du souvenir :

Les précédents tarifs sont maintenus.

Date d'application

Les tarifs définis aux articles 1 et 2 entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2027 et remplaceront, à cette date, les tarifs précédemment applicables.

Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

LEPORT Louis

